



CONTRACTUALISATION REGIONALE STL-DIRECCTE-CARSAT-OPPBTB
ACTION POUR LA PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)
ETUDE REGIONALE 2010-2011

ACTIONS DE COMMUNICATION & ETAT DES LIEUX SUR L'UTILISATION DE L'OUTIL DE LA PDP : LA VISITE DE PRE REPRISE

Dans le cadre du développement d'une politique contractuelle en Limousin entre les SIST, regroupés au sein de l'association Santé au Travail en Limousin (STL), la DIRECCTE, la CARSAT et l'OPPBTB, il a été décidé qu'une priorité commune concernerait la lutte contre la désinsertion professionnelle afin de l'inscrire plus efficacement dans une logique de prévention avec une volonté forte de renforcer notre efficacité en matière de santé au travail, au service des entreprises et des salariés.

I OBJECTIFS

- 1) Agir le plus en amont possible, par le biais de la visite de pré reprise, auprès des salariés durant leur arrêt pour maladie, accident de travail ou maladie professionnelle, dans le but de favoriser le signalement précoce et ainsi, prévenir le risque de désinsertion professionnelle.
- 2) Tenter d'optimiser l'efficacité de la visite de pré reprise.

II METHODOLOGIE

- 1) Mise en place d'un réseau d'alerte afin de développer le principe de la visite de pré reprise
 - a. Communication auprès des professionnels de santé
 - Campagne d'affichages (affiche, brochure, poster) auprès de 1000 cabinets de médecins généralistes, en partenariat avec le PRITH¹ et l'AGEFIPH².
 - Information sur le maintien dans l'emploi dans le cadre de la Formation Médicale Continue (FMC) auprès des psychiatres libéraux de la Haute-Vienne.
 - Information sur le maintien dans l'emploi dans le cadre de la Formation Médicale Continue (FMC) auprès des médecins généralistes de la Haute-Vienne.
 - b. Communication auprès des professionnels de santé au travail
 - Colloque sur le maintien dans l'emploi « L'anticipation en faveur du maintien dans l'emploi : présentation des outils de travail », organisé par le PRITH et en partenariat avec STL, l'AGEFIPH, la CARSAT³ (services sociaux et médecins conseils), la MDPH⁴ et la DIRECCTE⁵.
 - c. Communication auprès des entreprises et des salariés
 - Campagne d'affichages (affiche, brochure, poster) dans les salles d'attentes des médecins du travail, dans les centres annexes des SSTI⁶, dans les camions et dans les locaux médicaux des entreprises.
 - Participation de STL aux semaines du handicap avec l'intervention des médecins du travail auprès des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) et des salariés en arrêt de travail de moins de 6 mois (conviés par la CARSAT) dans le but de leur donner un premier niveau d'information sur le maintien dans l'emploi (AIST87, MSA).

¹ Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés.

² Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées.

³ Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail.

⁴ Maison Départementale des Personnes Handicapées.

⁵ Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

⁶ Service de Santé au Travail Interentreprises.

2) Création d'un questionnaire afin de connaître l'utilisation de la visite de pré reprise faite par les médecins du travail. Le but est de réaliser une photographie des caractéristiques démographiques, socioprofessionnelles et de l'état de santé des salariés, vus en visite de pré reprise en 2011.

a. Méthodologie

- Diffusion du questionnaire à compter du 01/01/11 et fin de diffusion le 31/12/11.
- Sur la base du volontariat, les médecins du travail ont renseigné les questionnaires auprès des salariés lors de leurs premières visites de pré reprise (un seul questionnaire par salarié, même si ce dernier a été vu plusieurs fois en visite de pré reprise).
- Chaque questionnaire est anonymisé.

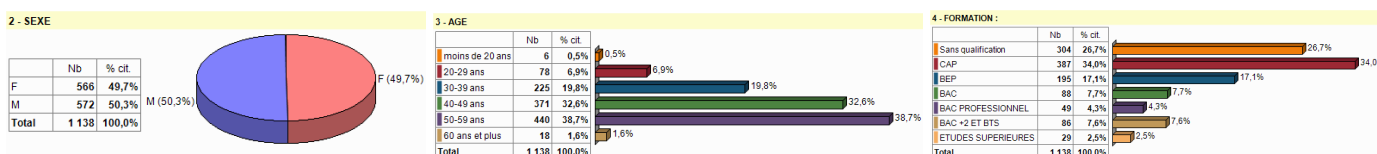
b. Participants

- 36 médecins du travail (ACIST23- AIST19-AIST87-AMCO-SISTOSS)
- 1 ergonome
- 2 enquêtrices formées au logiciel d'enquêtes et d'analyses des données SPHINX.

c. Résultats

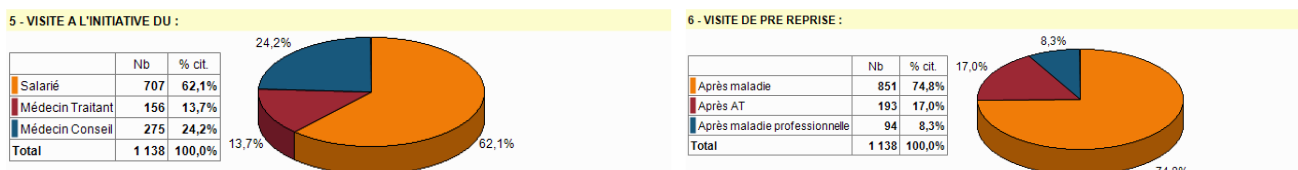
- 1138 questionnaires collectés, traités et analysés.

- Caractéristiques démographiques

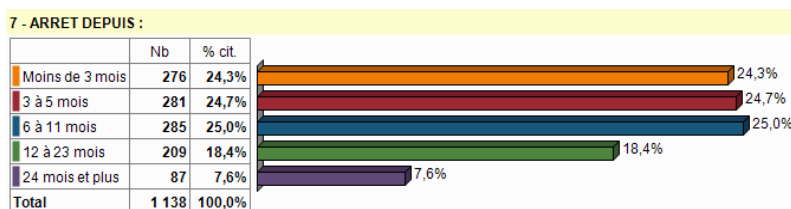


Les graphiques (par secteurs et en barres) ci-dessus mettent en évidence une similitude entre le nombre d'hommes et de femmes ayant bénéficié d'une visite de pré reprise. 71,3% d'entre eux ont un âge compris entre 40 et 59 ans. La majorité des salariés sont sans qualification ou peu qualifiés (niveaux CAP et BEP).

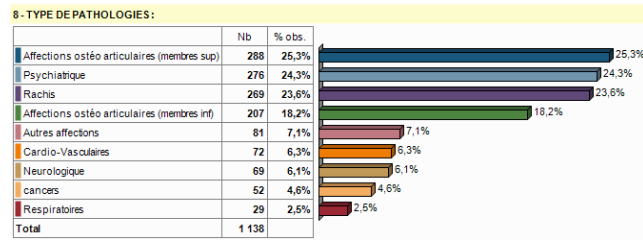
- Caractéristiques de la visite de pré reprise



Pour 62,1% des salariés, la visite de pré reprise est à leur propre initiative. Dans les situations restantes, c'est plutôt le médecin conseil qui est à l'initiative de la visite pré reprise (24,2), suivi du médecin traitant (13,7%). La majorité de la population salariée est en arrêt « maladie » lors de la visite de pré reprise (74,8%), 17% en accident du travail et 8,2% en maladie professionnelle. De plus, le graphique en barres, ci-dessous, met en évidence que près de la moitié des salariés (49%) sont vus par les médecins du travail en visite de pré reprise dans un délai inférieur à 6 mois.



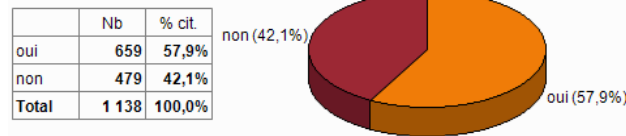
- Caractéristiques liées à l'état de santé des salariés



2/3 des salariés vus en visite de pré reprise souffrent d'affections ostéo articulaires des membres supérieurs/inférieurs et rachidiennes et 1/3 d'affections psychiatriques.

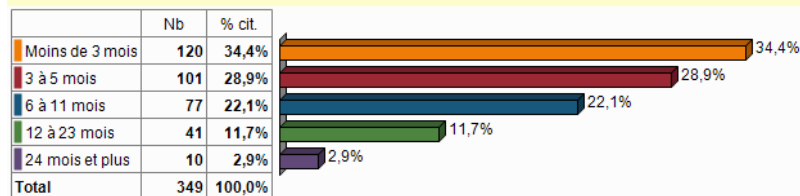
- Orientations émises par les médecins du travail à l'issue des visites de pré reprise

11 - NECESSITE DE REVOIR LE SALARIE AVANT LA REPRISE DU TRAVAIL EFFECTIVE ?



Le graphique par secteurs, ci-dessus, montre que les médecins du travail jugent utile dans 57.9% des situations de revoir une ou plusieurs fois les salariés avant leur visite de reprise.

DUREE DE L'ARRET/REPRISE AU POSTE ANTERIEUR



Le graphique en barres laisse apparaître que plus la durée de l'arrêt est important (> à 6 mois) plus le risque d'inaptitude est élevé.

Enfin, pour 2/3 des salariés une reprise probable d'un travail dans l'entreprise avec ou sans mesure particulière semble possible au regard de leur état de santé et de leur situation professionnelle. Pour 1/3, il paraîtrait que la reprise d'un travail dans l'entreprise soit peu probable.

Nous notons également qu'1/3 (soit 30,7%) des salariés seraient orientés vers des organismes d'accompagnement (SAMETH, OETH, MDPH) par les médecins du travail.

III CONCLUSIONS

Les actions de communication ont permis la diffusion d'un message fort sur le rôle de la visite de pré reprise et la nécessité de sa mise en place dans l'intérêt du salarié et de l'entreprise. Toutefois, il semble indispensable de mener des actions complémentaires auprès des professionnels de santé pour que l'outil soit utilisé dans un temps qui permette d'agir efficacement pour le maintien dans l'emploi du salarié. Ces actions pourraient se décliner sous les formes de modules d'information auprès des médecins internes, médecins généralistes et spécialistes dans le cadre de la FMC, d'un annuaire des acteurs du maintien dans l'emploi et d'articles sur le bulletin d'information du conseil de l'ordre, par exemples.

Bien que cette étude n'ait pas de valeur épidémiologique, cet état des lieux sur l'utilisation de l'outil « visite de pré reprise » et cette photographie de salariés en arrêt de travail vus en visite de pré reprise en 2011 confirme l'importance du signalement précoce pour l'avenir des salariés en risque de désinsertion professionnelle. Le travail en réseau est essentiel, chacun des professionnels ayant un rôle déterminant dans le projet de maintien dans l'emploi du salarié. Cependant, la coordination des actions des différents acteurs pourrait être améliorée avec la mise

STL : <http://www.sante-travail-limousin.org>

en place d'une méthodologie adaptée pour instaurer une dynamique de maintien et recueillir un avis pluridisciplinaire afin d'orienter le salarié et l'entreprise vers des solutions de maintien appropriés. Pour cela une formation à la méthodologie du maintien en emploi par un organisme de formation professionnelle est envisagée par les SSTI du Limousin en 2012.

STL : <http://www.sante-travail-limousin.org>

Rédacteurs: Stéphane VACCARO, ergonome - Françoise DELTREIL, médecin du travail